## conserver par le consommateur, ne pas imprimer

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

- 1- L'association a pour objet :
- de maintenir ( et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
  - de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
  - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.
- 2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

  Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à :

  Bernadette Faligant, 21 lotissement des moulins Brain/l'Authion 49800 LOIRE AUTHION
- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, au-delà de laquelle il est possible de résilier le contrat..
- 5- Résiliation: Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membre du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et les contrats sont disponibles sur le site internet https://www.amap-goutte-eau.fr/

## Termes du Contrat à conserver par le consommateur, ne pas imprimer

Il est proposé : des crêpes de blé au lait de vache et des galettes de sarrasin produites selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (N° de certification ECOCERT: 187102P)

<u>Prix à l'unité</u> : 1,25 €

Conditions: L'engagement est libre de choix en quantité (avec un minimum de 3 unités) et en dates (pas d'obligation mensuelle).

Un avenant au contrat sera peut-être possible en cours d'année en contactant le producteur ET le tutrice

Les chèques (en fonction de vos possibilités, vous pouvez regrouper vos paiements en 1, 2, 3 fois) correspondant aux commandes seront remis à la tutrice au moment de l'engagement avec le présent contrat (2 <u>exemplaires du dernier feuillet</u>). Ils seront remplis à l'ordre de « BURET Yohann » le producteur.

Photos, reportages sur les brebis et leurs producteurs ici : amap.delagouttedeau.free.fr

Distribution tous les 15 jours suivant le tableau, le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boules rue du Pont Caroline à Brain sur l'Authion 49800



Crépes au lait de Vache

Ingrédients: Lait de Vache \*, Froment\*, Sucre blond\*, Oeufs\*, Sel de Guérande Nature & Progrès

Matière grasse pour cuisson : Huile de Tournesol\*

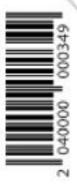
Traces éventuelles de Sarrasin\*

\*issue de l'agriculture biologique

Froide, réchauffée à la poêle ou au four : attention au dessèchement!

Congélation possible pour toujours en avoir sous la main

DLUO voir ttiquette



Julie Delsalle, 14 rue Pierre de Coubertin, 49124 St Barthélémy d'Anjou

Julie Delsalle, 14 rue Pierre de Coubertin, 49124 St Barthélémy d'Anjordel: 06 17 31 03 06 ; ou mail : juliedelsalle@sfr.fr





## Cette feuille est à remplir <u>lisiblement</u> et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et la tutrice)

Pensez à garder une trace pour vous (dates et produits réservés)

entre Le Producteur et le consommateur : Nom et prénom

Yohann Buret

La Violaie E-Mail 49370 Erdre en Anjou Téléphone

Unité: 1,25 euros

	02/05/24	16/05/24	30/05/24	13/06/24	27/06/24	11/07/24	25/07/24	08/08/24	05/09/24	19/09/24	03/10/24	TOTAL Unité * 1,25
Nbre de crëpes												
Nbre de Galettes												
Nbre de crëpes	17/10/24	31/10/24	14/11/24	28/11/24	12/12/24	26/12/24	09/01/25	23/01/25	06/02/25	20/02/25	06/03/25	
Nbre de Galettes												

Attention Ajouter nb Du 18/04/24: Montant:

Nb de chèques

Signature du producteur

« Je soussigné(e),déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2020» Date et signature du consommateur :